

<http://46.105.83.158/spip/spip.php?article4794>



Circulaires sur les obligations de service et IMP

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: dimanche 22 mars 2015

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Après la publication du nouveau décret sur nos **obligations de service** en août dernier, le ministère a soumis les **projets de circulaires** concernant ce nouveau décret ainsi que celui portant sur les **Indemnités pour Missions Particulières (IMP)**.

La première version de ces circulaires était une véritable provocation tournant le dos aux engagements pris par le ministère précédemment.

Le SNES-FSU est aussitôt intervenu auprès du ministère afin d'obtenir une écriture de ces circulaires plus favorable à la profession et moins ambiguë.

Le SNES-FSU a obtenu un certain nombre d'avancées mais les projets de circulaires restent en l'état inacceptables.

Nous avons fait l'analyse des décrets et des circulaires dans le document joint en fin d'article en indiquant quelles avancées nous avons obtenues et quels sont les dangers restant.

Pour le SNES-FSU, il est hors de question que l'application de ces circulaires conduise à un alourdissement de la charge de travail des personnels ou à une réduction de notre liberté pédagogique.
NOUS DEVONS ÊTRE PRÊTS À RAPPELER COLLECTIVEMENT À LA MINISTRE LES ENGAGEMENTS PRIS